



CAJ/66/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 4 septembre 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante-sixième session

Genève, 29 octobre 2012

ÉLABORATION DE MATÉRIEL D'INFORMATION CONCERNANT LA CONVENTION UPOV

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le but du présent document est de faire le point sur l'élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV. La structure du présent document est la suivante :

I.	RAPPEL.....	1
II.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES MATÉRIELS D'INFORMATION ÉLABORÉS ET EN COURS D'ÉLABORATION.....	2
III.	QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE (CAJ)	2
	QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE CAJ À SA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION	2
	<i>UPOV/INF/15/2 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération" (révision) (document UPOV/INF/15/2 Draft 1).....</i>	2
	QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE CAJ À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION	2
	<i>UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (révision)</i>	2
IV.	QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE GROUPE CONSULTATIF DU CAJ (CAJ-AG)	3
	PROGRAMME DE LA SEPTIÈME SESSION DU CAJ-AG	3
	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
	<i>Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte</i>	3
	<i>Questions concernant les organisations ayant le statut d'observateur.....</i>	4

I. RAPPEL

2. À sa cinquante-deuxième session tenue à Genève le 24 octobre 2005, le Comité administratif et juridique (CAJ) a accepté une méthode d'élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV, expliquée dans les paragraphes 8 à 10 du document CAJ/52/4. Le CAJ est également convenu de la création d'un groupe consultatif, le "Groupe consultatif du Comité administratif et juridique" (ci-après dénommé "CAJ-AG"), chargé de contribuer à l'élaboration des documents d'information, selon la proposition énoncée dans les paragraphes 11 à 14 du document CAJ/52/4, (voir le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 "Compte rendu").

3. La méthode convenue est résumée comme suit : le Bureau de l'Union élaborera certains projets de matériels traitant de questions qu'il estimerait simples et il les diffusera au sein du CAJ pour que soient

formulées des observations dans un délai imparti. Dans d'autres cas, lorsqu'il sera estimé que les questions sont plutôt délicates et que les délibérations à une session du CAJ revêtiraient de l'importance pour l'élaboration de matériels d'information appropriés, mais également dans les cas où un projet de texte traitant d'une question apparemment simple aura soulevé des difficultés inattendues lors de sa diffusion pour observations, il sera fait appel au CAJ-AG avant que le CAJ soit invité à en délibérer à sa session.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES MATÉRIELS D'INFORMATION ÉLABORÉS ET EN COURS D'ÉLABORATION

4. L'annexe du présent document contient une présentation générale des matériels d'information élaborés et en cours d'élaboration.

III. QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE (CAJ)

Questions devant être examinées par le CAJ à sa soixante-sixième session

UPOV/INF/15/2 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération" (révision) (document UPOV/INF/15/2 Draft 1)

5. Lors de sa soixante-cinquième session, tenue à Genève le 29 mars 2012, le CAJ est convenu d'élaborer une proposition de révision du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes" afin d'y intégrer des orientations sur la fourniture de données pour la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales. Le CAJ est convenu que le Bureau de l'Union devrait élaborer une proposition de révision du document UPOV/INF/15 pour examen par le CAJ à sa soixante-sixième session, qui se tiendra en octobre 2012 (voir le paragraphe 20 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions"). Outre des orientations sur la fourniture de données pour la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales, la version révisée proposée contiendra des orientations sur la fourniture d'informations par les membres de l'Union sur l'expérience et la coopération (voir le document UPOV/INF/15/2 Draft 1, Quatrième partie).

6. Le CAJ est invité à examiner le document UPOV/INF/15/2 Draft 1 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération".

Questions devant être examinées par le CAJ à sa soixante-septième session

UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (révision)

7. Le document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" a été adopté par le Conseil le 18 octobre 1979 (voir les paragraphes 12 et 12a du document C/XIII/17).

8. À sa soixante-quatrième session, tenue à Genève le 17 octobre 2011, le CAJ est convenu que le document UPOV/INF/5 devait être mis à jour de manière à :

a) tenir compte de l'énoncé de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et des documents récemment adoptés par le Conseil (tels que le formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale (document TGP/5 Section 2/3));

b) examiner les faits nouveaux importants en ce qui concerne les formats des bulletins nationaux et régionaux des membres de l'Union; et

c) simplifier la structure du document (voir le paragraphe 8 du document CAJ/64/11 "Compte rendu des conclusions").

9. Le CAJ, à sa soixante-cinquième session, a approuvé le programme de mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" indiqué plus haut, et noté qu'un document fournissant des informations générales sur les modifications proposées et un premier projet de la révision du document UPOV/INF/5 serait présenté au CAJ à sa soixante-septième session, qui se tiendra en mars 2013 (voir le paragraphe 19 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

10. Le CAJ est invité à se rappeler qu'un document fournissant des informations générales sur les modifications proposées et un premier projet de la révision du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" doit être présenté au CAJ à sa soixante-septième session, qui se tiendra en mars 2013.

IV. QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE GROUPE CONSULTATIF DU CAJ (CAJ-AG)

Programme de la septième session du CAJ-AG

11. À sa soixante-cinquième session, le CAJ a approuvé le programme de travail pour la septième session du CAJ-AG, qui se tiendra à Genève le 29 octobre (après-midi) et le 30 octobre 2012, comme indiqué au paragraphe 21 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions". Un compte rendu des travaux du CAJ-AG, réuni en sa septième session, sera présenté à la soixante-septième session du CAJ, qui se tiendra en mars 2013. Le projet d'ordre du jour de la septième session du CAJ-AG (voir le document CAJ-AG/12/7/1) est reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Notes explicatives (document CAJ-AG/12/7/2)
 - a) UPOV/EXN/BRD : Notes explicatives sur la définition de l'obtenteur conformément à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/BRD Draft 5)
 - b) UPOV/EXN/HRV : Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte conformément à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/HRV Draft 8)
4. Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (documents CAJ-AG/11/6/3 et UPOV/EXN/EDV/2 Draft 2)
5. Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur (document CAJ-AG/11/6/4)
6. Notes explicatives sur la reproduction ou la multiplication et sur le matériel de reproduction ou de multiplication (document CAJ-AG/12/7/4)
7. Questions soumises au CAJ-AG par le CAJ pour examen depuis la sixième session du CAJ-AG (document CAJ-AG/12/7/5)
8. Date et programme de la huitième session
9. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
10. Clôture de la session

Informations générales

Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte

12. À sa sixième session, tenue à Genève le 18 octobre 2011, le CAJ-AG est convenu que le Bureau de l'Union devra élaborer une version révisée des "Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la

récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" pour examen par le CAJ-AG à sa septième session, qui se tiendra en octobre 2012. Afin que l'examen de la question puisse progresser entre-temps, il est convenu que le Bureau de l'Union devrait envisager d'établir un projet intérimaire, qui pourrait être diffusé aux fins d'observations par correspondance (voir le paragraphe 11 du document CAJ-AG/11/6/7 "Compte rendu"). À cette fin, le document UPOV/EXN/HRV Draft 7 a été distribué aux membres du CAJ-AG pour observations par correspondance. Les observations devront être reçues d'ici au 31 août 2012, afin qu'elles soient prises en compte dans la version des "Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/HRV Draft 8) que le CAJ-AG devra examiner à sa septième session.

Questions concernant les organisations ayant le statut d'observateur

13. Lors de sa soixante-cinquième session, le CAJ prend note de la proposition formulée l'Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBEBES) en vue d'inclure un nombre limité de places permanentes pour les observateurs représentant divers groupes de parties prenantes, tels que les agriculteurs, les obtenteurs et certaines autres ONG ayant le statut d'observateur (p. ex., deux par groupe de parties prenantes) au sein du CAJ-AG et de permettre aux groupes de parties prenantes de se concerter sur les personnes qui occuperont ces places à chaque session du CAJ-AG, en fonction des questions examinées. Le CAJ prend également note de la proposition de l'APBEBES sur la possibilité de compléter ces places permanentes avec des invitations spéciales, de façon ponctuelle, ainsi que le CAJ-AG le juge approprié. Le CAJ a accepté d'inviter le CAJ-AG à examiner cette éventualité à sa septième session en octobre 2012. Les conclusions du CAJ-AG seront présentées au CAJ réuni en sa soixante-septième session qui se tiendra en mars 2013.

14. À sa soixante-cinquième session, le CAJ a pris note des dispositions concernant la publication en ligne des documents du CAJ-AG et des observations connexes ainsi que des invitations spéciales adressées aux organisations ayant le statut d'observateur, comme indiqué aux paragraphes 33 à 36 du document CAJ/65/2, et pris note en particulier des points suivants :

a) afin de s'assurer qu'il ait suffisamment de temps pour examiner les observations écrites, le CAJ-AG convient que les observations devraient être envoyées au Bureau de l'Union, en anglais, au moins deux semaines avant la session correspondante du CAJ-AG;

b) le CAJ-AG convient que, dans les cas où une organisation ayant le statut d'observateur aura envoyé des observations écrites, il invitera ladite organisation à la partie correspondante de la prochaine session du CAJ-AG si la présence de l'organisation est jugée nécessaire pour qu'elle donne son avis ou qu'elle fournisse des explications supplémentaires sur ses observations écrites. À cet égard, le CAJ-AG convient que, le cas échéant, il décidera par correspondance s'il invite l'organisation ayant le statut d'observateur à la partie correspondante de la session du CAJ-AG; et

c) Sur la base des observations reçues pour sa sixième session, le CAJ-AG avait convenu à sa sixième session d'inviter le CIOPORA, la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) et l'International Seed Federation (ISF) à la partie correspondante de la septième session du CAJ-AG.

15. Conformément à la procédure décrite plus haut, le CIOPORA, l'ISF et l'ECVC ont été invités à assister à la septième session du CAJ-AG qui se tiendra le 29 octobre 2012 à 15 heures, afin que ces organisations puissent exprimer leurs points de vue sur les points 3 à 6 du projet d'ordre du jour.

16. Le CAJ est invité à prendre note de l'information concernant la septième session du CAJ-AG, qui se tiendra à Genève le 29 octobre (après-midi) et le 30 octobre 2012, ainsi qu'indiqué dans les paragraphes 11 à 15 ci-dessus.

[L'annexe suit]

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES MATÉRIELS D'INFORMATION ÉLABORÉS ET EN COURS D'ÉLABORATION

Dernière référence	Notes explicatives sur :	État d'avancement
(UPOV/EXN/BRD)	la définition de l'obtenteur conformément à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	(Projet : session du CAJ-AG d'octobre 2012 Document UPOV/EXN/BRD Draft 5)
UPOV/EXN/CAL	les conditions et les limitations concernant l'autorisation de l'obtenteur à l'égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/CAL/1 adopté en octobre 2010
UPOV/EXN/CAN	la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/CAN/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/EDV	les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/EDV/1 adopté en octobre 2009 (Révision : session du CAJ-AG d'octobre 2012 Documents UPOV/EXN/EDV/2 Draft 2 et CAJ-AG/12/7/3)
UPOV/EXN/ENF	la défense des droits d'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/ENF/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/EXC	les exceptions au droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/EXC/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/GEN	les genres et espèces à protéger selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/GEN/1 adopté en octobre 2009
(UPOV/EXN/HRV)	les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	(Projet : session du CAJ-AG d'octobre 2012 Document UPOV/EXN/HRV Draft 8)
UPOV/EXN/NAT	le traitement national selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/NAT/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/NOV	la nouveauté selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/NOV/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/NUL	la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/NUL/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/PRI	le droit de priorité selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/PRI/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/PRP	la protection provisoire selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/PRP/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/VAR	la définition de la variété selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/VAR/1 adopté en octobre 2010
	<u>Notes explicatives possibles</u>	
	la reproduction ou la multiplication et sur le matériel de reproduction ou de multiplication	Session du CAJ-AG d'octobre 2012 Document CAJ-AG/12/7/4

CAJ/66/2
Annexe, page 2

Dernière référence	Documents d'information	État d'avancement
UPOV/INF-EXN/2	Liste des documents INF/EXN et date de la version la plus récente de ces documents	UPOV/INF-EXN/2 adopté en mars 2012
UPOV/INF/4	Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV	UPOV/INF/4/2 adopté en mars 2012
UPOV/INF/5	Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales	UPOV/INF/5 adopté en octobre 1979 (Révision : session du CAJ de mars 2013)
UPOV/INF/6	Orientations générales en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/INF/6/2 adopté en octobre 2011
UPOV/INF/7	Règlement intérieur du Conseil	UPOV/INF/7 adopté en octobre 1982
UPOV/INF/8	Accord entre l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales	UPOV/INF/8 signé en novembre 1982
UPOV/INF/9	Accord entre l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et le Conseil fédéral suisse pour déterminer le statut juridique en Suisse de cette Union (Accord de siège)	UPOV/INF/9 signé en novembre 1983
UPOV/INF/10	Audit interne	UPOV/INF/10/1 adopté en octobre 2010
UPOV/INF/12	Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV	UPOV/INF/12/3 adopté en octobre 2010 (Révision à examiner pour adoption par le Conseil en novembre 2012 : document C/46/13, Annexe)
UPOV/INF/13	Document d'orientation concernant la procédure à suivre pour devenir membre de l'UPOV	UPOV/INF/13/1 adopté en octobre 2009
UPOV/INF/14	Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant la procédure à suivre pour ratifier l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou y adhérer	UPOV/INF/14/1 adopté en octobre 2009
UPOV/INF/15	Obligation en cours des membres de l'Union et notifications connexes (révision)	UPOV/INF/15/1 adopté en octobre 2010 (révision : session du CAJ d'octobre 2012 document UPOV/INF/15/2 Draft 1)
UPOV/INF/16	Logiciels échangeables	UPOV/INF/16/2 adopté en octobre 2011
UPOV/INF/17	Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT")	UPOV/INF/17/1 adopté en octobre 2010
UPOV/INF/18	Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)	UPOV/INF/18/1 adopté en octobre 2011
(UPOV/INF/19)	Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV	C/39/13, Annexe, adoptée en octobre 2005 (Révision à examiner pour adoption par le Conseil en novembre 2012 : document UPOV/INF/19/1 Draft 2)
(UPOV/INF/20)	Règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV	C/39/13, Annexe, adoptée en octobre 2005 (Révision à examiner pour adoption par le Conseil en novembre 2012 : document UPOV/INF/20/1 Draft 2)
(UPOV/INF/21)	Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges	(UPOV/INF/21/1 Draft 1 à examiner pour adoption par le Conseil en novembre 2012)